



Le Christophien

BULLETIN MUNICIPAL

JOYEUX

Noël

&

BONNE ANNÉE

2021





- **MÉCANIQUE GÉNÉRALE**
- **VENTE DE VÉHICULES**
- **DÉBOSSÉLAGE ET PEINTURE**

Débosselage sans peinture
Soudure plastique
9 véhicules de courtoisie
Réparation de carrosserie garantie à vie

STEVE POISSON
Propriétaire
Cell. : 819-350-3099

Garage Jean-Paul Poisson
819 357-8899
1 888 630-6748
100, rue Laurier Ouest
Victoriaville (Québec) G6S 0G5

garagejppoison.ca



USINAGE BOIS-FRANCS

Kevin Thibodeau · Alexandre Gaudet
Propriétaires

425, avenue Pie X
Saint-Christophe-d'Arthabaska
(Québec) G6R 0M6

USINAGEBOISFRANCS.COM

**FABRICATION
RÉPARATION
SOUDURE
INDUSTRIEL
COMMERCIAL
AGRICOLE**

TÉL.: 819 357-3560



Yan Bilodeau Propriétaire

819 352-7123

yan.bilodeau.upb@gmail.com

80, 9e Rang
St-Christophe-d'Arthabaska

Les Cuisines Bois-Francs Inc.

Marco Tessier & Francine Biron

Cuisinistes depuis 1974

Cuisinistes de père en fils et fiers de l'être. Notre but ultime, créer votre rêve!

RBQ: 1356-9132-95



Résidentiel - Commercial

Conception - Fabrication haut de gamme
Finition complète à notre usine - Installation

819 357-9316

cuisinesbf@videotron.ca

401, avenue Pie X
Saint-Christophe d'Arthabaska
(Québec) G6R 0M5

Soumission Gratuite

Simoneau inc.

Mouleurs et boiseries
architecturales

MOULURES D.SIMONEAU
DONNE DU CACHET
À MA DEMEURE

- Produits architecturaux
- Reproduction de mouleurs anciennes
- Fabrication de plancher
- Fabrication de planches murales
- Revêtements extérieurs
- Service de planage
- Fabrication de lattes breezes pour séchoir



12, rue du Commerce, Saint-Christophe-d'Arthabaska, QC G6R 0E8

Tél. 819 357-7904

Fax. 819 357-9010 | info@mouleursdsimoneau.com

www.mouleursdsimoneau.com



Votre Maire, M. Michel Larochelle, les membres du conseil municipal ainsi que tous les employés de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska vous souhaitent :

UN JOYEUX
Temps des Fêtes
et une
BONNE ANNÉE 2021 !



FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé pendant la période des Fêtes :

17 et 18 décembre et du 21 au 23 décembre :

Fermé aux visiteurs (appels et courriels traités)

Du 24 décembre au 1^{er} janvier : Fermé pour le congé des fêtes

Du 4 janvier au 8 janvier :

Fermé aux visiteurs (appels et courriels traités)

Réouverture complète prévue le 11 janvier 2021.

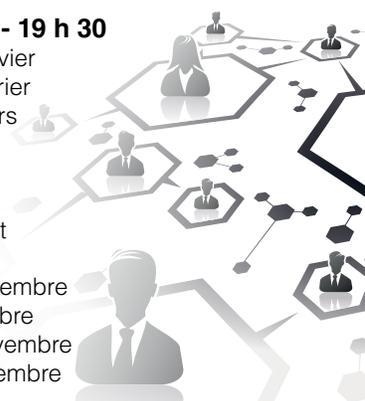
SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

MOIS

Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

SÉANCES - 19 h 30

Lundi 11 janvier
Lundi 1^{er} février
Lundi 1^{er} mars
Mardi 6 avril
Lundi 3 mai
Lundi 7 juin
Lundi 5 juillet
Lundi 9 août
Mardi 7 septembre
Lundi 4 octobre
Lundi 15 novembre
Lundi 6 décembre



RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL INFOS BALISES

Nous vous rappelons que si vous placez des balises pour délimiter **votre terrain cet hiver**, elles doivent être placées à la limite de votre terrain, **soit à 3 pieds minimum du bord de l'asphalte et non dans l'emprise de la rue.**

Article 49 du règlement G-100 : Stationnement de nuit durant l'hiver 49.1 Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur un chemin public entre 0 h 00 et 7 h du 1^{er} novembre d'une année au 1^{er} avril de l'autre année inclusivement.

Conseil Municipal

Michel Larochelle : Maire

Johanne Therrien

Conseillère – district no. 1

Bertrand Martineau

Conseiller – district no. 2

Diane L. Gagnon

Conseillère – district no. 3

Simon Arsenault

Conseiller – district no. 4

Dominique Blanchette

Conseillère – district no. 5

Réjean Arsenault

Conseiller – district no. 6

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Katherine Beaudoin, avocate

Directrice générale et secrétaire-trésorière

directiongenerale@saint-christophe-darthabaska.ca

Gabrielle Bergeron

Adjointe administrative

secadjoint@saint-christophe-darthabaska.ca

Véronique Tétrault, urbaniste

Responsable du département d'urbanisme (lundi, mardi, mercredi et jeudi)

permis@saint-christophe-darthabaska.ca

Yves Gosselin

Inspecteur de la voirie

Stéphane Proulx

Journalier à la voirie

BUREAU MUNICIPAL

418, avenue Pie-X

Saint-Christophe d'Arthabaska (QC) G6R 0M9

Tél.: 819-357-9031 / Fax: 819-357-9087

www.saint-christophe-darthabaska.ca

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi

de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30

Le vendredi

de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00





Durant la saison hivernale, aucun bac de collecte ne doit être déposé sur la voie publique.

Les citoyens sont invités à déposer leurs bacs à l'intérieur des limites de leurs entrées ou de leur terrain. Ceci évitera que vos bacs soient endommagés lors du déneigement et permettra un déneigement plus efficace des rues.

Relatives au Règlement 459-2011

DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE

- Pour en faciliter le déblaiement, la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, ses employés ou les entreprises dont elle a retenu les services à cette fin peuvent projeter, souffler ou déposer la neige recouvrant une voie publique sur un terrain privé contigu.
- Il appartient donc au propriétaire d'un terrain privé de prendre les précautions nécessaires en pareil cas pour éviter que des personnes, des biens ou des végétaux ne soient blessés ou endommagés.

VOS RESPONSABILITÉS À TITRE DE PROPRIÉTAIRE

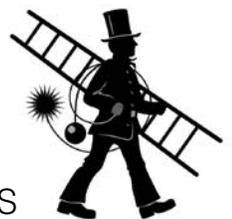
- Si vous mandatez une personne physique ou morale pour le déneigement de votre propriété, le propriétaire est responsable de toutes contraventions que celle-ci pourrait commettre au règlement 459-2011.
- La neige doit être projetée ou soufflée sur le terrain de la propriété ou chargée et transportée vers un site autorisé.
- Faire attention à ce que les ouvertures des ponceaux soient exemptes d'amoncellements de neige puisque, lors des redoux hivernaux, cela peut entraîner des problématiques de drainage et causer des inondations.

IL EST INTERDIT À QUICONQUE

- De déposer, projeter, souffler ou de permettre que soit déposée, projetée, soufflée de la neige sur une voie publique, dans un parc, sur une borne d'incendie ou dans un fossé déneigé habituellement par la Municipalité.

- De déposer, projeter, souffler ou de permettre que soit déposée, projetée, soufflée de la neige provenant d'un andain sur une voie publique, dans un parc, sur une borne d'incendie ou dans un fossé déneigé habituellement par la Municipalité.
- De créer un amoncellement de neige contigu à une voie publique s'il obstrue la visibilité des automobilistes et des piétons qui y circulent.
- De déplacer ou de transporter cette neige de manière à l'accumuler ou l'entasser du côté opposé de la chaussée ou sur un terrain autre que celui d'où provient cette neige.
- De réduire la largeur d'une voie publique dégagée par l'action de déposer, projeter, souffler ou permettre que soit déposée, projetée, soufflée de la neige sur un andain contigu à cette même voie publique.

RAMONAGE DES CHEMINÉES ET DISPOSITION DES CENDRES



Nous vous rappelons qu'il est important de ramoner la cheminée de sa résidence, et ce, à tous les ans. Pour le ramonage et l'inspection de la cheminée, incluant la cueillette de la cendre à la base de la cheminée, vous devez vérifier les tarifs directement avec l'entrepreneur de votre choix.

Pour ce qui est des cendres, elles doivent être refroidies au moins deux semaines avant d'être déposées dans un sac de plastique et placées dans le bac gris.



Nous sommes très heureux de vous annoncer que les ententes de services relatives aux loisirs et à la culture avec les Villes de Victoriaville et Warwick se poursuivent.

Tous les résidents de Saint-Christophe d'Arthabaska ont donc accès à l'ensemble des activités qui sont offertes par ces municipalités au même titre que les résidents de celles-ci, à l'exception de la bibliothèque de Warwick qui est réservée à leurs résidents.

Nous vous invitons à prendre connaissance des mesures et modalités en place en vue des inscriptions aux différentes activités sportives ou culturelles avec ces municipalités respectives.

VICTORIAVILLE : www.victoriaville.ca
WARWICK : villedewarwick.quebec

Documents à fournir :

Une preuve de résidence récente :

- Facture de télécommunication (Bell, Vidéotron, etc.), OU ;
- Facture d'Hydro-Québec, OU ;
- Compte de taxes municipales récent, OU ;
- Permis de conduire valide.

Une preuve de parenté, si la personne à inscrire est mineure :

- Carte bleue de l'Hôtel-Dieu-d'Arthabaska, OU ;
- Certificat de naissance, OU ;
- Baptistaire.

Dans le cas de l'inscription d'une personne

mineure, la preuve de résidence doit être au nom du parent.





COLLECTES SPÉCIALES



DÉCHETS VOLUMINEUX

Un déchet volumineux est un objet, en fin de vie, qu'il est possible d'apporter lors d'un déménagement et qui ne peut pas être mis dans le bac noir. Cet objet ne doit pas faire partie de la liste des matières interdites. Veuillez prendre note que tous les objets ramassés lors de cette collecte sont destinés à l'enfouissement.

Matières interdites (plus de détails sur Gestrio.ca) :

- Appareils frigorifiques
- Débris de construction/rénovation (bains, toilettes, portes, etc.)
- Appareils électroniques
- Résidus domestiques dangereux (R.D.D.)
- Pièces automobiles
- Etc.



ARBRES DE NOËL

Les arbres de Noël doivent être déposés en bordure de la voie publique la veille de la collecte. Ceux-ci doivent être exempts de décorations et dégagés des surplus de neige.



COLLECTE DES SURPLUS DE FEUILLES

Ne pas utiliser de sacs de plastique (noirs, orange, oxobio-dégradables). Merci de bien vouloir utiliser les sacs en papier ou compostables certifiés.



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (R.D.D.)

Le **16 octobre 2021** aura lieu la Journée Normand-Maurice. Plusieurs municipalités participent à cette collecte spéciale de résidus domestiques dangereux (RDD). Informez-vous auprès de la vôtre pour obtenir plus de renseignements.



POINT DE DÉPÔT - ÉCOCENTRE

Certaines matières résiduelles ne sont pas acceptées dans les bacs roulants parce qu'elles sont trop volumineuses ou parce qu'elles risquent d'endommager les équipements du centre de tri. En revanche, elles doivent être déposées à l'Écocentre et dans bien des cas, être valorisées!

Coordonnées

370, rue de la Bulstrode, Victoriaville
819 758-8378 (VERT) poste 229

Horaire annuel

Mardi au samedi : 7 h 00 à 16 h 00
(fermé de 12 h 00 à 13 h 00)

Fermé :

1^{er} et 2 janvier (Jour de l'An)
5 avril (Lundi de Pâques)
24 mai (Journée nationale des Patriotes)
24 juin (Fête nationale du Québec)
1^{er} juillet (Fête du Canada)
6 septembre (Fête du Travail)
11 octobre (Action de grâce)
25-26 décembre (Noël)

Citoyens

Tous les citoyens peuvent se départir gratuitement de leurs matières à l'exception des débris de construction et des frigorifiques où des frais s'appliquent.

Volume maximal permis : 2 m³ par visite
(En cas de surplus, des frais s'appliquent.)

✓ Matières acceptées

- Mobilier intérieur et extérieur
- Petits et gros électroménagers
- Appareils frigorifiques \$
- Objets de métal
- Objets de plastique (ex. : jouets)
- Carton
- Résidus organiques tels les feuilles, l'herbe, les branches, la terre, etc.
- Appareils électroniques et électriques (télévisions, ordinateurs, radios, cellulaires, etc.)
- Huiles usées
- Contenants d'antigel et huile à moteur (vides)
- Débris de construction \$
- Matelas
- Sièges d'auto pour enfants

Industries, commerces et institutions

Des frais s'appliquent pour l'ensemble des matières admises à l'exception des résidus organiques et du carton qui peuvent être déposés gratuitement.



Déchets électroniques

Les citoyens et entrepreneurs de la MRC d'Arthabaska peuvent maintenant se départir de leurs appareils électroniques en les apportant à l'**écocentre**. Le service est entièrement gratuit. La liste des déchets acceptés est vaste : ordinateurs, imprimantes, tablettes électroniques, téléviseurs, télécommandes, cellulaires, appareils photo, clés USB, câbles, etc.

En vente à l'écocentre :

- Compost

\$ FRAIS EN VIGUEUR (citoyen)

- **Débris de construction** : bardeaux d'asphalte, bois, béton, fenêtres, bains, toilettes, portes, briques, gypse, armoires, etc.
- **Les appareils frigorifiques** : réfrigérateurs, systèmes d'air conditionné, déshumidificateurs, congélateurs et thermopompes. Ceux-ci sont décontaminés et récupéré à 95%.



- matières recyclables
- matières compostables
- déchets
- déchets volumineux
- surplus de feuilles
- arbres de Noël



Janvier						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Février						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

Mars						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Avril						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Mai						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Juin						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Juillet						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Août						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Septembre						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Octobre						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31		30				

Novembre						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Décembre						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

DISPOSITION DU BAC
Placez vos bacs près de la rue la veille.



CONTENANTS RÉGLEMENTAIRES

L'utilisation de bacs roulants en bon état munis d'un couvercle sur deux roues est obligatoire pour toutes les collectes. **Il est interdit de peindre les bacs**

RÉSIDENCES SAISONNIÈRES

La collecte pour les résidences saisonnières (chalets) s'effectue entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2021.



Gestrio, un moteur de recherche pour trouver le bon point de dépôt pour chacune de vos matières
Gestrio.ca ou téléchargez l'application mobile



N'oubliez pas de rincer vos contenants

MATIÈRES RECYCLABLES

Papier et carton

- Tout article de papier et de carton propre
- Contenants de crème, lait et jus (Tetra Pak)

Plastiques

- Contenants et bouteilles non souillés, avec bouchon vissé, portant le symbole ♻️
- Contenants de yogourt rincés (sans couvercle métallique)

ATTENTION

Ne jetez jamais vos seringues dans le bac de recyclage ou à la poubelle. Mettez-les plutôt dans un contenant prévu à cet effet et rapportez celui-ci à la pharmacie.

Retirez les circulaires du publisac avant de les mettre dans le bac de recyclage.

MATIÈRES COMPOSTABLES

Résidus de table

- Fruits et légumes (incluant leur pelure)
- Coquilles d'œufs, coques de noix et écailles d'arachides
- Pains et pâtes alimentaires
- Viandes, volailles, poissons et fruits de mer cuits ou frais, os
- Produits laitiers
- Matières grasses
- Filtres et marc de café, sachets de thé et de tisane, infusion

Résidus de jardin

- Fleurs, plantes et mauvaises herbes
- Gazon, feuilles mortes, foin et chaume
- Petites branches (max. 1,5 pouces de diamètre), bran de scie et copeaux de bois incluant le cèdre

Autres

- Cheveux, poils et plumes
- Papier et carton (non cirés) souillés, boîtes de pizza, essuie-tout, assiettes de carton, etc.
- Déjections et litières d'animaux domestiques (sans sac)
- Mouchoirs de papier

ATTENTION

Veillez utiliser un sac de papier ou certifié compostable.



MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C103430

DÉCHETS

Un déchet est un résidu solide et non dangereux qui n'est pas accepté dans le bac de récupération ou de matières compostables et qui ne peut être acheminé à l'Écocentre.

- Contenants en styromousse portant le symbole ♻️
- Couches
- Vaisselle cassée
- Caoutchouc
- Objets composés de multimatériaux ne pouvant être remis à des organismes.
- Disques compacts
- Ampoules régulières
- Tuyaux d'arrosage
- Sacs oxo-b odégradables portant la mention EPI
- Cendres de foyer
- Etc.



BUDGET 2021

C'est le 16 décembre 2020 que le conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska a adopté son budget 2021. Malgré une hausse marquée des dépenses à prévoir pour la gestion des matières résiduelles et des augmentations contractuelles prévues pour le déneigement des routes municipales et les différentes quotes-parts, les élus ont unanimement voté pour un gel du taux des taxes sur la valeur foncière (0.8378 / 100 \$). Ci-après, vous trouverez la répartition des revenus et des dépenses du budget 2021 qui s'élève à 3 683 760,47 \$, ainsi que le programme triennal des immobilisations 2021-2022-2023.

BONNE LECTURE ET JOYEUSES FÊTES DANS LE CONFORT DE VOS FOYERS !

REVENUS

Taxes foncières générales..... 1 784 105,25 \$
 Contribution ententes LOISIRS..... 995 224,20 \$

Sous-total taxes générales 2 779 329,45 \$

Aqueduc - Compensation et emprunts..... 108 345,00 \$
 Matières résiduelles - Compensation..... 295 160,00 \$

Sous-total compensations..... 403 505,00 \$

Redevance - matières résiduelles..... 91 584,02 \$
 Prise en charge du réseau local 113 342,00 \$
 Transfert Gouvernement du Québec..... 83 000,00 \$

Sous-total subventions et transferts 287 926,02 \$

AUTRES REVENUS

(Licences et permis, dérogations mineures, droits sur les mutations immobilières, amendes et pénalités, etc.)..... 213 000,00 \$

TOTAL REVENUS 3 683 760,47 \$

DÉPENSES

Conseil et greffe (élections) 118 266,36 \$
 Gestion financière et administrative 317 208,33 \$

Sous-total administration générale..... 435 474,69 \$

Police - Sûreté du Québec 259 445,00 \$
 Sécurité incendie..... 331 396,00 \$
 Sécurité civile et entente SPAA 12 834,40 \$

Sous-total sécurité publique 603 675,40 \$

Voirie municipale 294 607,98 \$
 Enlèvement de la neige..... 292 302,27 \$
 Éclairage publique 31 000,00 \$
 Signalisation 6 100,00 \$
 Transport adapté..... 9 308,90 \$

Sous-total transport et voirie..... 633 219,15 \$

Réseau d'eau potable 84 500,00 \$
 Matières résiduelles 440 697,00 \$
 Cours d'eau et environnement 100 138,00 \$

Sous-total hygiène du milieu 625 335,00 \$

Urbanisme et développement..... 147 173,32 \$

Quote-part évaluation foncière..... 91 891,00 \$

Loisirs et culture 1 028 897,43 \$

Frais de financement..... 46 894,48 \$

Remboursement des emprunts..... 41 200,00 \$

Activités d'investissement 45 000,00 \$

Affectation Fonds fins de parcs (15 000,00) \$

TOTAL DÉPENSES & CONCILIATIONS 3 683 760,47 \$





	ANNÉE 2021	ANNÉE 2022	ANNÉE 2023
VOIRIE ET INFRASTRUCTURES			
Rétrocaveuse	155 000,00 \$		
Honoraires et réfection av. Pie X	664 625,00 \$		
Réfection rue Omer	65 000,00 \$		
Réfection rue Blanchet	115 500,00 \$		
Rechargement du Rang 6 au 7	125 000,00 \$		
Plan d'intervention des conduites municipales	13 000,00 \$		
Réfection rues municipales (Carolann, Beausite, Dumoulin, Léon-Couture, Petit 9 ^e Rang)		250 000,00 \$	250 000,00 \$
DÉVELOPPEMENT, AMÉNAGEMENT ET PARCS			
Nouveau développement domiciliaire	120 000,00 \$	120 000,00 \$	
Refonte des règlements d'urbanisme	45 000,00 \$		
Aire de repos - rue Ovila	15 000,00 \$		
TOTAL	1 318 125,00 \$	370 000,00 \$	250 000,00 \$
FINANCEMENT			
Excédent de fonctionnement non affecté	261 156,00 \$	120 000,00 \$	250 000,00 \$
Activité de fonctionnement budget courant	45 000,00 \$		
Nouveau règlement d'emprunt	460 500,00 \$	250 000,00 \$	
Fonds municipal pour fins de parcs	15 000,00 \$		
Autres fonds (PPA-CE)	25 000,00 \$		
Autres fonds (PIIRL)	498 469,00 \$		
Autres fonds (TECQ)	13 000,00 \$		
TOTAL	1 318 125,00 \$	370 000,00 \$	250 000,00 \$

Source : Me Katherine Beaudoin, directrice générale
819.357.9031 | directiongenerale@saint-christophe-darthabaska.ca





LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE AUX NOUVEAUX PARENTS EST MAINTENUE

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES :

Afin d'encourager l'utilisation de couches lavables par les jeunes familles résidant sur le territoire de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, la Municipalité accorde une aide financière pour l'achat de couches lavables.

Un remboursement de 100 \$ est offert aux nouveaux parents qui en font la demande selon les conditions de ce programme.

Toutes les familles des bébés âgés de moins de douze mois et résidant sur le territoire de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska pourront bénéficier du remboursement.

Une seule subvention sera accordée par enfant.

Les conditions pour obtenir le remboursement sont :

- L'achat d'un ensemble de couches lavables (minimum de 20 couches) ;
- Présentation des documents suivants au bureau municipal dans un délai de 12 mois suivant l'achat :
 - La facture originale des couches lavables achetées (peu importe la marque ou le lieu d'achat) ;
 - Une preuve de naissance de l'enfant ;
 - Une preuve de résidence (comptes de taxes ou autres)
- Signature du formulaire de demande d'aide financière pour l'achat de couches lavables.
- La Municipalité s'engage à faire parvenir un chèque au montant de 100 \$ pour financer une portion de l'achat de couches lavables aux requérants qui répondent aux conditions ci-haut mentionnées.



Extrait du règlement 445-2009 concernant les animaux

ARTICLE 8 - NUISANCES

8.1 Les faits, circonstances, gestes et actes ci-après énoncés constituent des infractions au présent règlement :

- Le fait par un chien d'aboyer ou de hurler de façon à troubler la paix, la tranquillité et d'être un ennui pour une ou plusieurs personnes.
- Le fait par un chat de nuire au repos et au confort d'une ou de plusieurs personnes du voisinage par une vocalisation excessive répétitive ou par l'imprégnation d'odeurs persistantes et très prononcées.
- Le fait par un chien de déplacer ou de fouiller dans les ordures ménagères.
- Le fait par un chien de se trouver dans une place publique avec un gardien incapable de le maîtriser en tout temps.
- Le fait par un chien de mordre ou de tenter de mordre une personne ou un animal.
- Le fait par un chien de courir ou de s'attaquer aux animaux en pâturage.
- Le fait par un chien de se trouver sur un terrain privé sans le consentement express du propriétaire ou de l'occupant de ce terrain. Cette disposition ne s'applique pas à un chien guide.

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende.

Centre de
**prévention
Suicide**
Arthabaska-Érable

Parles-en...
Ta VIE est importante !

Vous pensez au suicide ?

Vous êtes inquiet pour une personne de votre entourage ?

Vous êtes endeuillé par suicide ?

Nous sommes là pour vous!

24 heures par jour • 7 jours par semaine

Tous nos services sont gratuits et confidentiels

MRC DE L'ÉRABLE	MRC D'ARTHABASKA	PARTOUT AU QUÉBEC
819 362-8581	819 751-2205	1 866 APPELLE <small>(1 866 277-3553)</small>

www.cpsae.ca

Formation «AGIR en sentinelle pour la prévention du suicide»
Pour inscription et information : 819 751-8545, poste 4



CHRONIQUE POUR LES ÂÎNÉS :

SE SENTIR MIEUX MALGRÉ LA PANDÉMIE.



TRAVAILLEUR DE MILIEU AUPRÈS DES ÂÎNÉS

- Écoute sans jugement
- Rencontre l'âiné dans son milieu de vie
- Informe sur les ressources et réfère au besoin
- Soutien l'âiné dans ses démarches
- Service gratuit et confidentiel

Jonathan Rioux
819 758-4188
Cellulaire: 873 665-1078



Nous avons tous besoin d'interactions et de relations humaines pour être en santé et ressentir du bien-être. Pour les personnes aînées, dans le contexte d'urgence sanitaire lié à la pandémie, ce besoin est d'autant plus actuel et criant. Comment répondre à notre besoin de socialiser tout en maintenant nos distances, tout en respectant les directives de la santé publique? Comment se sentir bien malgré tout et demeurer en santé?

Cela est possible et nous vous invitons à vous inspirer de ces quelques suggestions pour mieux vivre cette période difficile. Car nous ne sommes pas seuls, vous n'êtes pas seul. Tout d'abord, ça prend une bonne dose d'amour, d'amour pour soi et pour ceux et celles qui nous entourent. Vous avez besoin de parler? Téléphonnez un être cher qui pourrait lui aussi avoir besoin de ce temps de jasette! Allez marcher en bonne compagnie en respectant la distanciation. Entretenez vos relations par le soutien de la technologie et des réseaux sociaux.

Pour vous sentir plus en santé, maintenez de saines habitudes de vie ou profitez-en pour en adopter. Bien dormir, bien manger, bouger, respirer, admirer la nature. Faites de l'exercice, relaxez, cuisinez des repas équilibrés et nourrissants. Faites des choses qui vous font plaisir, comme écouter de la musique ou un spectacle d'humour à la télé, etc. Bref, stimulez vos hormones du plaisir en faisant des choses qui vous font du bien!

Enfin, vous accueillir, accueillir l'incertitude, se soutenir entre nous et reconnaître que nous sommes seulement humains et ne pas hésiter à demander de l'aide.

Les travailleurs de milieu sont là pour vous soutenir durant cette période plus difficile. Nous sommes à votre écoute.

N'hésitez pas à communiquer avec nous.



MUNICIPALITÉ



ST-CRISTOPHE
d'ARTHABASKA

